



## SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

**Comité Syndical du 15 mars 2024****Délibération n°10/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

**Date de convocation :** 27 février 2024.

**Membres présents :** messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, François BONNEAU, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Mesdames Martine PINVILLE, Nelly VERGEZ, Zalissa ZOUNGRANA.

**Membres absents ou excusés :** messieurs Michel CARTERET, Jérôme SOURISSEAU, Mesdames Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Stéphanie GARCIA [Pouvoir à monsieur François BONNEAU].

**Membre consultatif présent :** monsieur Alain LEBRET.

**Membre consultatif absent ou excusé :** monsieur Andreas KOCH.

**Secrétaire de séance :** madame Nelly VERGEZ.

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice | 20 |
| Présents                       | 11 |
| Pouvoir(s)                     | 1  |
| Absent(s)                      | 9  |
| Votants                        | 12 |

### **Objet : Affectation des résultats du compte administratif de l'année 2023**

Le Comité Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023 en adoptant le compte administratif 2023 dont les résultats sont les suivants :

- excédent de la section d'investissement de **2 301 988.21 €** ;
- déficit de la section de fonctionnement de **60 588.89 €**.

Ces résultats sont à incorporer au résultat global de clôture de fin 2022 qui était de :

- l'excédent global d'investissement de **11 048 166.45 €**
- l'excédent global de fonctionnement de **2 666 031.03 €**.

Soit à fin 2023

- l'excédent global d'investissement est de **13 350 154.66 €** ;
- l'excédent global de fonctionnement est de **2 605 442.14 €**.

Le résultat global de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer cet excédent partiellement ou totalement dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement [compte 1068].

L'excédent global d'investissement permet d'assurer la couverture du volume des reports d'investissement 2023 [tableau annexé], aussi il vous est proposé d'affecter intégralement l'excédent global de la section de fonctionnement en report à nouveau de la section de fonctionnement du Budget 2024.

Parallèlement, il vous est proposé d'affecter totalement l'excédent global de la section d'investissement sur la section d'investissement du Budget Primitif 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- affectent les résultats de la section de fonctionnement et ceux de la section d'investissement comme proposés ci-dessus.

Acte administratif rendu exécutoire  
du fait de sa publication le 22 mars 2024  
et de sa transmission au  
représentant de l'Etat le 22 mars 2024  
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 22 mars 2024

Signé: Le Président

Le Président,  
Philippe BOUTY

